



Présentation de projets structurants pour notre commune

**Le choix de la sécurité pour
tous :**

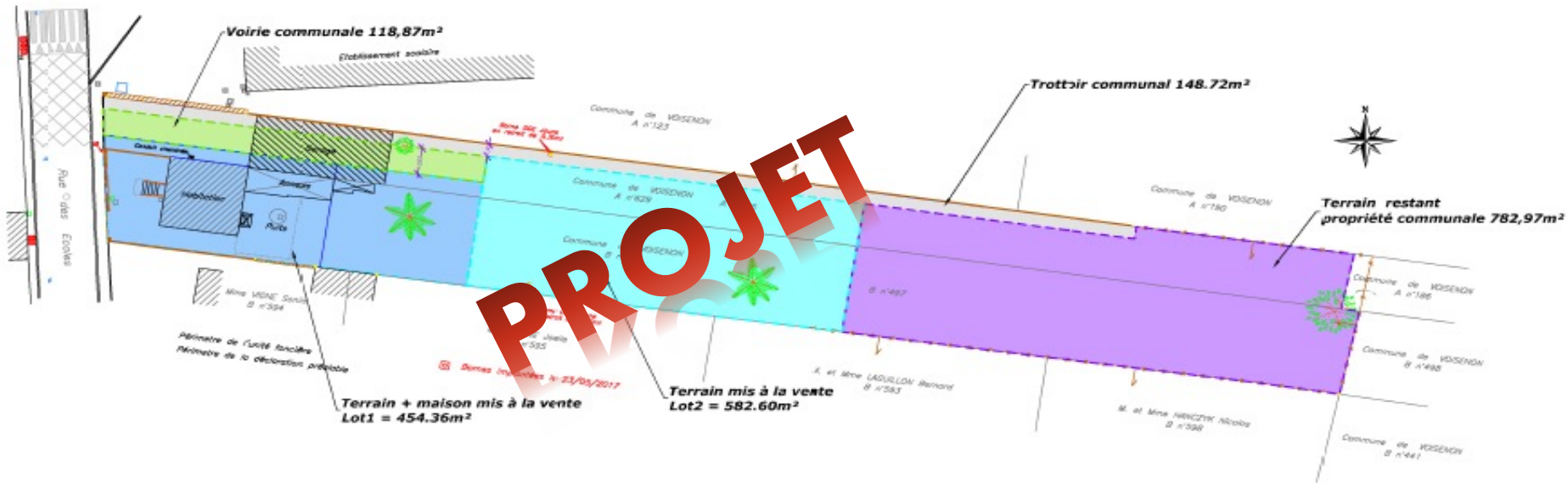
3 projets proposés

1) La construction du restaurant scolaire

1) implantation:

Un terrain préempté par la précédente mandature pour ce projet

Note : Plan à préciser par bornage contradictoire



2) Le besoin

- Sécuriser nos enfants qui prennent le car pour aller manger en tout temps et en empruntant des départementales très fréquentées
 - Rassurer les familles
 - Apporter du confort et un service de qualité à nos maternelles qui disposent de peu de temps pour déjeuner. De ce fait le service est globalement dégradé puisque les grands doivent aussi se dépêcher pour laisser place aux petits.
 - Sécuriser l'avenir de notre établissement et anticiper l'évolution croissante de notre population
- L'éducation nationale sera amené à se prononcer sur le fait que la commune puisse sortir du syndicat interscolaire et donc du RPI pour que l'ensemble des élèves de Voisenon soit regroupé au sein d'une seule et même école communale. Cela nous permettra de retrouver notre autonomie et surtout maîtriser les dépenses.
- Une opportunité financière à saisir du fait du plan de relance avec une possibilité de subvention jusqu'à 80%
 - Une demande de subvention sera déposée dans le cadre de la DETR et s'il n'est pas retenu il sera déposé dans le cadre de la DSIL
 - Une rencontre entre le maire et le secrétaire général de la préfecture de Seine-et-Marne a eu lieu pour défendre notre dossier

3) Le projet

- Capacité du restaurant scolaire : 80 couverts en tenant en compte des normes et exigence de l'éducation nationale
- La SPL Melun Val de Seine Aménagement a estimé la surface de plancher de l'ordre de 340 m², évaluée comme suit :
 - Accueil : 35 m²
 - Salle de restauration : 170 m²
 - Cuisines : 75 m²
 - Locaux du personnel : 17 m²
 - Autres / divers(locaux techniques) : 13 m²
- Plus une cour de récréation pour les activités extérieurs et pour le confort la sécurité des enfants qui pourront rester sur tout le temps de la pause méridienne dans l'enceinte de la structure

4) Le coût:

Un projet chiffré à 1 500 000 € HT et prenant en compte la révision de prix et les éventuels aléas de chantiers

Nature des dépenses	Montant HT	TVA	Montant TTC
Marchés de services (géomètre, reconnaissances géothniques, prestations intellectuelles)	202 702 €	40 540 €	243 242 €
Marchés de travaux (construction et aménagements extérieurs)	1 229 600 €	245 920 €	1 475 520 €
Divers (assurances et mobilier)	63 680 €	12 736 €	76 416 €
Total	1 495 982 €	299 196 €	1 795 178€

5) Les recettes

Un taux de subvention MAXIMUM a été demandé à l'Etat pour ce projet soit 80%.

Moyens financiers	Taux (% du HT)	Montant
Etat	80 %	1 196 786 €
Commune de Voisenon	20 %	299 196 €
Total	100 %	1 495 982 €
Reste à charge collectivité	20 %	299 196 €

6) Le calendrier:

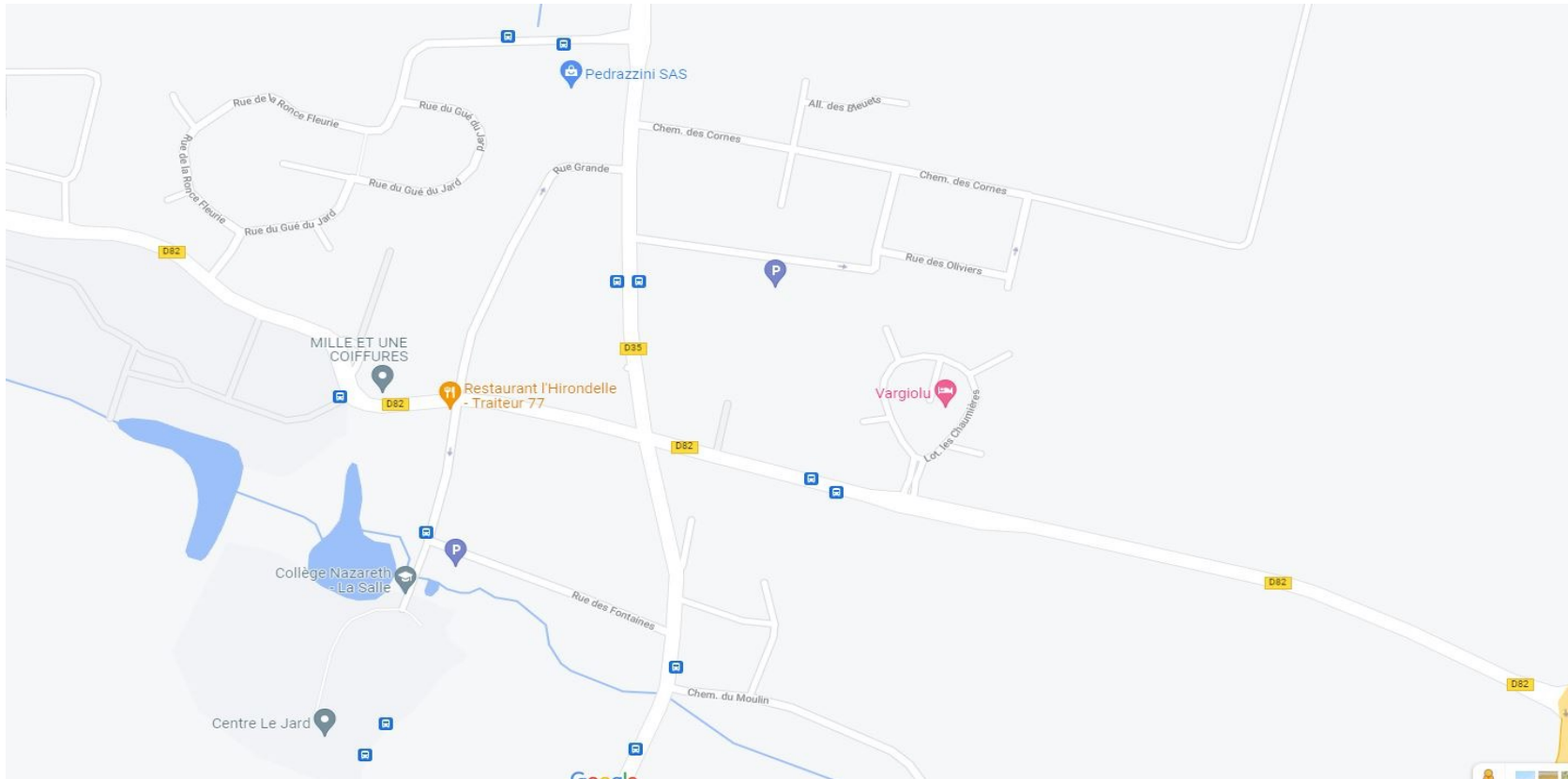
Etapes	Calendrier
Démarrage des études pré-opérationnelles (programmation + études géotechniques...), désignation d'un maître d'œuvre en charge des phases de conception et de réalisation de l'ouvrage et désignation des différents partenaires opérationnels de la commune (SPL...)	1er trimestre 2022
Démarrage des études techniques opérationnelles	Mars 2022
Dépôt du permis de construction	Avril 2022
Consultation des entreprises	Fin Juin 2022
Démarrage des travaux	Octobre 2022
Livraison des travaux	2ème Trimestre 2023



PAR PRUDENCE AUCUN DEMARAGE AVANT NOTIFICATION D'ATTRIBUTION DE SUBVENTION N'EST PREVU. LE CALENDRIER SERA MODIFIE EN FONCTION DE LA DATE DE NOTIFICATION DE LA SUBVENTION

II) Sécurisation de notre centre bourg et certaines voies

2) Quelles rues?



- Rue des Fontaines
- Chemin Claude-Henri de Fusée de Voisenon (dit Académicien)
- Entrée Nord (RD35)
- Entrée Sud (RD35)

2) Le besoin

- Nous avons besoin de sécuriser nos piétons y compris les élèves et riverains .

Pour ce faire il est prévu des aménagements de sécurité pour faire ralentir la vitesse et sécuriser les piétons.

3) le budget prévisionnel

- ▶ Il est prévu une enveloppe de 500 000 € correspondant l'enveloppe du futur Contrat rural
- ▶ Sachant qu'il est difficile de « faire tomber » les chiffres juste il y a un risque de dépassement léger de l'enveloppe (environ 50 000€ pour éviter de nous priver d'un tronçon important)
- ▶ Les marchés affineront les chiffres. Il est fort probable que le « dépassement » soit beaucoup moins important

4) Les recettes :

Une subvention à hauteur de 70%(le maximum légal)

OPERATION(S)	MONTANT(S) OPERATION(S) PROPOSEE(S)	MONTANT(S) RETENU(S) PAR LA REGION	ECHEANCIER PREVISIONNEL DE REALISATION			MONTANT(S) RETENU(S) PAR LE DEPARTEMENT	SUBVENTION REGION	SUBVENTION DEPARTEMENT	PART COMMUNALE
	EN € HT	EN € HT	N	N+1	N+2	EN € HT	(40%)	(30%)	(%)
amenagements de voirie	500 000	500 000	2 022			500 000	200 000	150 000	150 000
TOTAL	500 000	500 000	2 022			500 000			
SUBVENTION DEPARTEMENT								150 000	
SUBVENTION REGION							200 000		

5) Le calendrier

- ▶ Le dossier administratif sera engagé est quasiment finaliser fin 2021
- ▶ Une notification d'attribution de subvention attendue courant début mai 2022
- ▶ Début des travaux en Juillet 2022 (pour profiter de la baisse du niveau de la circulation)



Le calendrier est lié aux accords de subventions

III) Phase 2 des remplacements des candélabres Chemin des Cornes

1) Le projet

- ▶ Il s'agit de terminer les travaux entamer en 2021.
- ▶ La réception de la phase 1 a eu lieu la semaine dernière
- ▶ Des travaux de génie civil sont aussi nécessaires pour cette phase: 360ML de création de réseaux souterrains

Plan de principe

- ➔ Réseau souterrain à créer :
 - départ 1 COR0012 -> COR 020
 - départ 2 COR001 -> COR023 & COR029



2) Le besoin

- ▶ Finir ce qui a été entamé
- ▶ Sécuriser le lotissement avec une garantie d'un éclairage performant, écologique et économique grâce à la technologie LED.

3) Le budget

Désignation	Échéance	montant ht
Remplacement 15 candélabres	2022	37 500,00
Génie civil (360 m)	2022	51 250,00
Total		88 750,00

4) Les Recettes et échéancier

Une opération financée au taux maximum légal soit 70%

Travaux Proposés	Estimation H.T	Subvention SDESM	Taux de subvention SDESM	Échéancier de réalisation	Subvention Département sollicité	Taux de subvention Sollicité Département	Subvention Région AAP	Taux Région	Part Communale En €	Part Communale En%
Changement candélabres + Génie civil	88 750 €	15 000 €	17 %	2022	31 063 €	35 %	15 975 €	18 %	26 625 €	30 %
Totaux	88 750 €	15 000	40 %	2022	31 063 €	35 %	15 975 €	18 %	26 625 €	30 %

IV) Récapitulatif général

1) Budget total des 3 projets

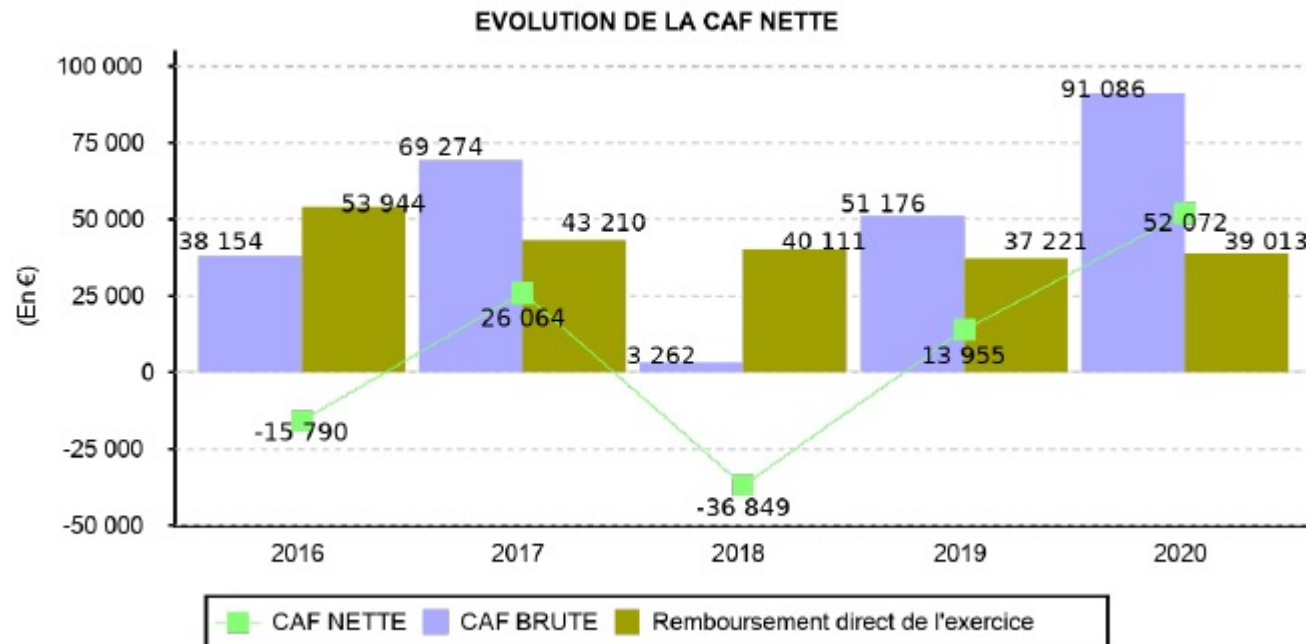
	Montant projet HT	TVA	TVA récupérable	Subventions attendues	Reste à charge commune	Reste à charge + TVA non récupérable
Construction restaurant scolaire	1 500 000	300 000	252 000	1 200 000	300 000	348 000
Contrat rural	500 000	100 000	84 000	350 000	150 000	166 000
Eclairage publique	88750	17 750	14 910	62 125	26 625	29 465
Total	2 088 750	417 750	350 910	1 612 125	476 625	543 465

Gardons en tête que la SPL devrait nous reverser 150 000€ une fois l'opération de division/vente achevée.

Aussi, le calcul de la récupération de la TVA est minoré légèrement pour éviter les mauvaises surprises lors du traitement de la FCTVA (à calcul à 14 % au lieu de 16,404 %)

2) Éléments budgétaires

➔ Evolution de notre capacité d'autofinancement



→ Éléments de compréhension

- ▶ Nous avons en 2020 une capacité d'autofinancement (CAF) net (une fois les annuités des prêts remboursées) de **52 072€**.
- ▶ Un nouveau prêt a été contracté en fin 2020 avec une annuité de : 8834,6€ inclus dans les calculs de la CAF
- ▶ Cela signifie que c'est la somme dont nous disposons pour investir ou pour payer des nouvelles annuités d'emprunts.
- ▶ Autrement dit, si la commune veut investir plus de 2 millions d'euros elle ne peut le faire qu'en empruntant sur du long terme. Ce choix nous impose de continuer la gestion très rigoureuse de nos finances.
- ▶ 2 premiers choix s'imposent à nous :
 - emprunter la totalité de la somme restant à charge de la commune : 543 465€

Ou

- nous déduisons les 150 000€ que nous devons récupérer de la SPL et nous n'emprunterons dans ce cas qu'environ 390 000 €

3) Simulation de prêts pour le montant maximum

Prêt à taux fixe avec déblocage des fonds sous 6 mois

Montant maximum : 543 000,00 €

Conditions financières

Classification Gissler : 1A

Profil d'amortissement	Durée	Taux	Échéances trimestrielles	Intérêts cumulés
Échéances constantes	20 ans	0,76%	7 322,85 €	42 827,74 €
	25 ans	0,83%	6 018,44 €	58 844,35 €
	30 ans	0,88%	5 153,50 €	75 419,69 €

Emprunteur	: Proposition standard
Projet financé	: Programme investissement
Montant maximum	: 543 000,00 €
Durée	: 20 / 25 / 30 ans
Taux	: Fixe
Frais de dossier	: 0,10% du montant du financement soit 543,00 €

Conditions de remboursement

Échéances constantes	: Amortissement progressif du capital et intérêts dégressifs
Périodicité de remboursement	: Trimestrielle
Base de calcul	: 30/360

Soit annuellement:

20 ans : 29 291,4€

25 ans : 24 073,76€

30 ans : 20 614 €



Il s'agit là d'une simple simulation sans négociation. Il est prévu de négocier avec l'une des 2 banques detentrices de nos prêts le réaménagement de nos prêts les plus récents pour nous dégager encore plus de marge de manœuvre

- La nouvelle CAF sera dans l'hypothèse la moins favorable après paiement de l'annuité : **22 780,6 €** sous réserve que celle-ci soit la même en 2021 qu'en 2020

V) Les Délibérations prévues

- ▶ Des délibérations concernant les demandes de subventions
 - ▶ Des délibérations autorisant le lancement des travaux après obtention des travaux et à signer les emprunts
 - ▶ Une délibération autorisant un dépassement de travaux d'un montant de 50 000€ en ce qui concerne le COR et 20 000€ pour la restauration scolaire (les marchés n'étant pas passé ,nous ne pouvons pas être certains de tomber juste sur les montants initialement prévus
- ➔ Pour rappel: la FCTVA a été minoré de 50 000€, cette somme viendra en partie absorber ce dépassement.
- ➔ De Plus, nous avons la possibilité de solliciter une subvention pour couvrir une partie de ces dépenses au titre du FER et/ou des amendes de police. (ce qui peut représenter un minimum de 35% de subvention sur le montant total des dépassements)
 - ➔ La décision sera prise une fois que les AMO auront affinés les estimations.